



Blonay, le 24 juin 2022

Préavis N° 17-2022 concernant une demande de crédit pour la réfection du chemin du Chevalet et l'assainissement d'un glissement de terrain entre la chambre des Allamands et le chemin des Conversions pour un montant total de CHF 1'131'400.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 21 juin 2022 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 17-2022,

oui les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (47 oui, 7 voix contraires et 6 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la Municipalité le montant de CHF 1'131'400.- ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser les subventions ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 21 juin 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Luc Bürgy



La secrétaire

Ariane Wunderli